



RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK

4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
4th GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS

DECISION N° 002 /2024/D/CN-4^{ème} RGPH/CN-RGAE / DU 06 JUIN 2025 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
002 AONO/ CN-4^{ème} RGPH/CN-RGAE/CSPM/2024 DU 02 AOUT 2024 POUR LA FOURNITURE
ET FLOCAGE DE 20 438 CHASUBLES EN DEUX (02) LOTS POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème} RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT
GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT (4^{ème} RGPH)
ET

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE),

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance
dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités
publiques ;
Vu la loi n° 2020/022 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du
Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2001/110 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté 00001 A-MINMAP du 06 Janvier 2021 portant création d'une commission spéciale de
passation des marchés auprès des Coordinations Nationales du 4^{ème} Recensement Général de la
Population et de l'Habitat et du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire N° 00000026/C/MINEF/DU 29 décembre 2023, portant instructions relatives à
l'exécution des Fonds de Finances, au suivi et au contrôle de l'Execution du Budget de l'Etat et
des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 .
Considérant le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° 002/AONO/ CN-4^{ème} RGPH/CN-
RGAE/ CSPM /2024 du 02 aout 2024 pour le compte de la mutualisation du dénombrement principal
du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du module de base du Recensement
General de l'Agriculture et de l'Elevage

et les nécessités de services :



DECIDENT :

Article 1er : le soumissionnaire ENSERBAT SARL a été retenu par lot comme adjudicataire du marché relatif à la prestation susmentionnée ainsi qu'il suit :

| N° DE LOT | SOUMISSIONNAIRES | MONTANT (TTC FCFA) | Délai de livraison |
|-----------|------------------|--------------------|--------------------|
| 1 | ENSERBAT SARL | 29 395 888 | 60 Jrs |
| 2 | ENSERBAT SARI | 30 206 528 | 60 Jrs |

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 06 Juin 2025



Ampliation :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- SOPECAM (pour diffusion) ;
- Archives/Chronos.